

LUNDI, 2 MARS 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Lister,—la pétition du conseil municipal du comté de Lambton, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario.

Par M. Hodgins,—la pétition du conseil municipal du comté de Carleton, Ontario.

Par Sir Hector L. Langevin,—la pétition de l'Assemblée de Montgomery, No 4003, Chevaliers du travail, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Renfrew, et du conseil municipal du comté de Dufferin, d'Ontario, demandant au gouvernement de supprimer le bonus affecté à l'immigration d'enfants pauvres, et de prendre des mesures législatives pour obliger les sociétés d'immigration à garantir aux municipalités toutes les dépenses qu'elles seront obligées de faire pour des enfants immigrés pauvres, inutiles ou criminels.

Du conseil municipal du comté de Middlesex, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives qui mettent les terres des Sauvages dans Ontario sous l'opération de la loi provinciale sur le drainage, etc.

De l'Union des fabricants de pianos, No 34 ; du Conseil de la fédération des ouvriers-constructeurs ; de la Ligue des étiquettes d'union, de Toronto, et de l'Union typographique de Kingston, No 204, d'Ontario, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet des conspirations et des coalitions formées dans le but de gêner le commerce, ne soit pas adopté dans sa forme actuelle.

M. Haggart, du comité spécial sur le bill (No 4) concernant la responsabilité de Sa Majesté et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine de houille et de transport.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 48) concernant le Jockey Club Canadien ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) concernant la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).

M. Powell propose, secondé par M. Tisdale,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. McKay,

Ordonné, que le débat soit ajourné.